



COTISATIONS FIN DE SAISON 2017-2018 AUX CTC - Mode d'emploi

1 - La première démarche consiste à prendre connaissance des documents relatifs aux assurances.

Le contrat en vigueur est le contrat de groupe avec l'assureur ALLIANZ, qui comporte plusieurs niveaux possibles de couverture.

Les CTC ont décidé de proposer l'assurance « Mini-braquet », ce qui permet aux Sociétaires de choisir ce qui leur convient le mieux ; mais elle ne permet pas d'être couvert à l'étranger, en particulier pour le rapatriement : un supplément de 1,50 euro peut s'avérer intéressant.

Mais on peut choisir de prendre une couverture plus importante : la formule «Grand braquet» répond à cela.

Pour avoir l'essentiel des infos, un extrait des conditions d'assurances fédérales est joint au présent envoi (*pièce jointe : guidelicencieassurances2017.pdf*)

On peut compléter son info en allant sur le site www.ffct.org.

Ce document est accompagné de 2 annexes :

- *declaracionlicencie2017.pdf*

Ce document est à remplir et à joindre à l'inscription.

- *annexe2assurances2017.pdf*

Ce document permet de souscrire à des assurances optionnelles, non obligatoires. Si vous souhaitez souscrire, remplissez le document et adressez-le par ailleurs et directement à l'adresse qu'il indique.

2 - Visite médicale.

Depuis cette année elle est obligatoire, même pour les anciens licenciés.

Un imprimé pré-établi par la Fédération est joint au présent envoi; il comporte le modèle de certificat médical de non contre-indication (*pièce jointe : certificatmedical2017.pdf*).

Le certificat médical une fois rempli, doit être joint à l'inscription.

3 - Le tarif précise les montants d'inscription, selon l'âge, le statut familial (isolé ou en famille) et la prise ou non de la revue mensuelle fédérale.

Cette dernière n'est pas obligatoire, mais très vivement recommandée, pour un coût minime (2 € par mois). Elle relate en effet la vie de notre Fédération.

Le Club, comme la Fédération, pratique un tarif dégressif au bénéfice des jeunes (moins de 25 ans), des couples et des familles.

(pièce jointe : cotisations2017.pdf)

Cas particulier des sympathisants : certaines ou certains de nos Sociétaires préfèrent ne pas prendre de licence « classique », ne pratiquant pas le vélo (ou très peu, à l'occasion) mais souhaitant s'associer à nos activités, auxquelles s'adonnent conjoint(e) ou parent(s).

Toutefois, pour assurer la responsabilité des organisateurs comme la prise en charge des personnes, une prise de licence est rendue nécessaire ; elle permet toutefois de bénéficier des barèmes dégressifs.

Ces modalités nous sont imposées par les dispositions du contrat fédéral d'assurance.

4 - Pour effectuer l'inscription proprement dite :

Remplissez le bulletin d'inscription (*bulletininscription20172018.pdf*)

On joint à ce bulletin de réinscription :

- *le chèque à l'ordre des Cyclotouristes chambériens*
- *le document « déclaration du licencié »,*
- *et le certificat médical.*

On joint aussi une photo du type « photo d'identité », ce qui permettra à la Fédération d'établir la licence. Elle peut aussi être transmise par mail à Jean-François Joly, joly.cesyl@wanadoo.fr

Le tout est adressé à Jean-François Joly, Sous le Villard, 73800 Coise.

Dans tous les cas l'inscription à la Fédération n'est prise qu'au vu d'un dossier complet.

Conseil : pour être couvert par l'assurance le plus tôt possible, il est recommandé de ne pas attendre.